



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Contrôle des champignons

Le contrôle des champignons est un service offert à la population par la commune de Val-de-Travers avec le soutien des communes de La Côte-aux-Fées et de Rochefort.

Depuis 2013, Mme Frédérique Clerc assure le contrôle officiel des champignons non seulement pour la population des trois communes, mais également pour les nombreux champignonnières d'autres communes et les gens de passage, qui s'en remettent à elle pour cette délicate tâche.

Si, pour la plupart des personnes, la consommation se limite au champignon de Paris, au bolet ou encore à la morille, de nombreuses espèces se ressemblent et ne donnent pas le même plaisir gustatif et digestif.

C'est la raison pour laquelle notre champignonnière passionnée renouvelle année après année ses connaissances en participant à des cours dispensés par l'Association suisse des organes officiels de contrôle des champignons (VAPKO). Dans ce cadre, elle partage également son savoir en tant qu'experte en champignons. Nous saluons ici son précieux investissement personnel envers la population et la remercions de son engagement.

Statistiquement, l'année 2018 a recensé 39 kg de champignons contrôlés correspondant à 52 récoltes, dont 18 kg se sont révélés impropres à la consommation.

La population est invitée à utiliser ce service gratuit durant toute l'année, sur appel téléphonique et sur rendez-vous au 078 801 84 44.

« [...] les champignons ressemblent aux péchés : pour les déguster, il faut prendre ses risques », La poison, dans *Le bureau des mariages*, Hervé Bazin, 1951

Val-de-Travers, le 21 novembre 2018

LE CONSEIL COMMUNAL